

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

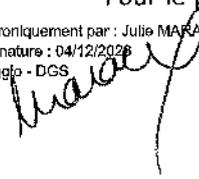
06 DEC. 2023

ID : 074-200011773-20231204-CC_2023_0144-DE

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2022-2023 du conseil de développement de la présentation spécifique du travail d'évaluation du PCAET 2016-2022 réalisé par le conseil de développement, documents joints en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Julie MARAUX
Date de signature : 04/12/2023
Qualité : Agglo - DGS



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 05/12/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

RAPPORT D'ACTIVITES 2022 2023

Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE :

I.	LA MISE EN PLACE DU CODEV (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT).....	2
1.	Le Codev c'est quoi ?.....	2
2.	Le Codev c'est qui ?.....	2
3.	Bilan et perspectives	3
II.	LE FONCTIONNEMENT DU CODEV D'ANNEMASSE AGGLO.....	4
1.	Mise en place d'une charte de fonctionnement valant règlement intérieur.....	4
2.	Un appui d'Annemasse Agglo.....	4
3.	Bilan et perspectives	5
III.	LES PREMIERS TRAVAUX DU CODEV.....	5
1.	Formation sur l'environnement institutionnel d'Annemasse Agglo	5
2.	Un travail sur la charte de fonctionnement et l'organisation du Codev.....	6
3.	Une première saisine du Codev par Annemasse Agglo.....	6
IV.	BILAN ET PERSPECTIVES 2024	7



Au final, ce sont 45 membres qui ont été désignés par arrêté du président en juin 2022 et répartis comme suit au sein des différents collèges :

	Nombre théorique	Nombre de membres désignés en juin 2022
collège 1 - citoyens	25	25
collège 2 - vie associative	10	10
collège 3 - services et organismes publics et assimilés	6	3
collège 4 - acteurs économiques	6	5
collège 5 - personnes qualifiées	3	2
	50	45

3. Bilan et perspectives

Le nombre de membres du Codev a évolué au fil des démissions et des nouvelles désignations :

Effectif fixé par le conseil communautaire	50
Effectif en juin 2022	45
Nombre de démissions période 2022/2023	9
Nouvelles désignations période 2022/2023	3
Soit un total de membres au 1^{er} octobre 2023	39

Parti sur un postulat de 50 membres, avec des nouvelles arrivées qui ne comblent pas toutes les démissions, le Codev ne compte plus que 39 membres, dont la moitié seulement sont des membres actifs et présents régulièrement aux assemblées plénières et aux réunions de travail.

- L'assemblée plénière du 10 octobre 2023 a donc décidé de mobiliser ses membres pour trouver de nouveaux volontaires pour venir renforcer l'équipe.

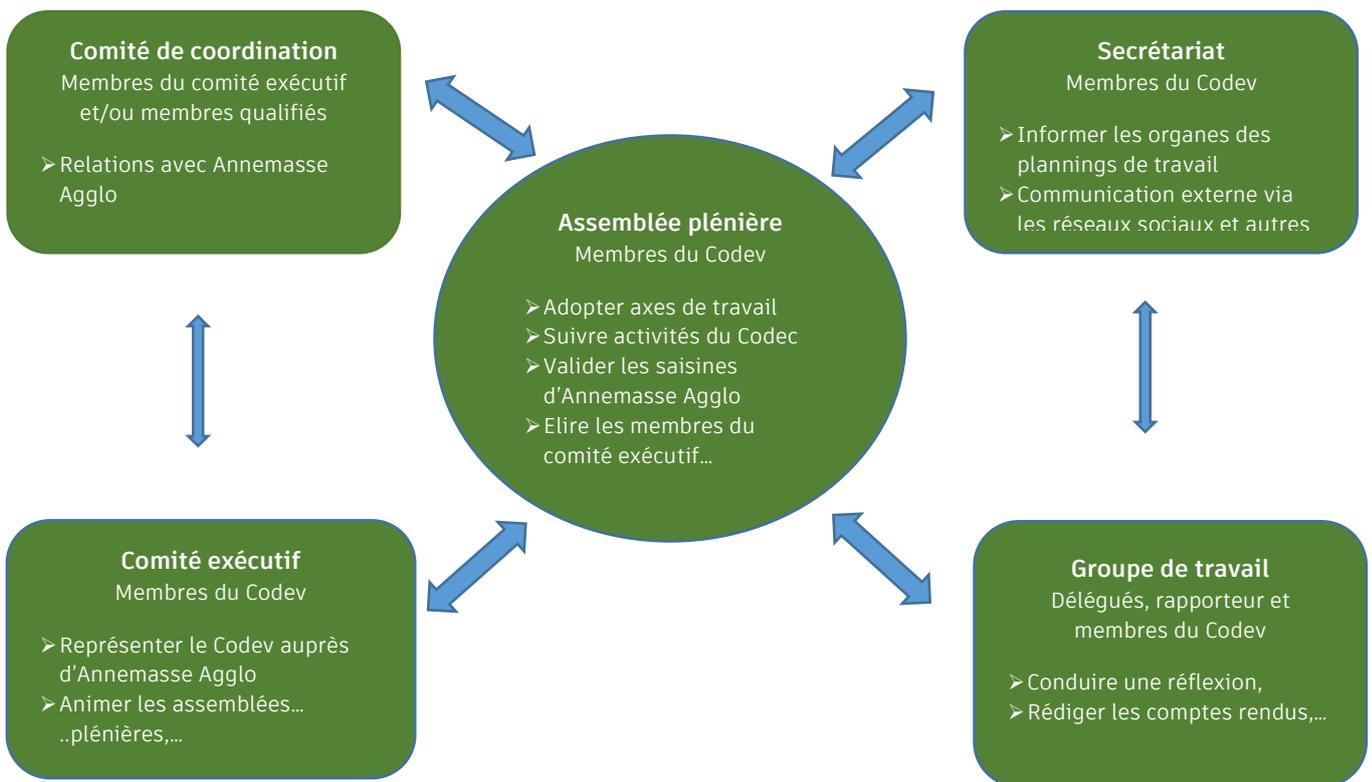
II. LE FONCTIONNEMENT DU CODEV D'ANNEMASSE AGGLO

« *Le conseil de développement s'administre librement* »
Article L 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales

1. Mise en place d'une charte de fonctionnement valant règlement intérieur

Les membres du Codev ont travaillé sur une charte de fonctionnement qui a été approuvée par son Assemblée plénière du 13/12/2022 et présentée en bureau communautaire du 24 janvier 2023 :

Organisation du Codev 2022-2026



2. Un appui d'Annemasse Agglo

Le Codev s'appuie sur les moyens humains et techniques mis à disposition par Annemasse Agglo pour son fonctionnement et la diffusion de ses travaux. Il dispose ainsi notamment :

- d'une élue référente en charge de la participation citoyenne ;
- d'une interlocutrice technique, chargée de mission participation citoyenne à temps partiel, appuyé par une assistance administrative ponctuelle ;
- d'autres techniciens et élus d'Annemasse Agglo en fonction des thématiques abordées et travaillées ;
- d'un budget de 4 500 € inscrits au titre du budget 2023 (pour la mise en place notamment d'un outil de communication pour les membres du Codev).

2. Un travail sur la charte de fonctionnement et l'organisation du Codev

Le travail sur la charte de fonctionnement, présentée plus haut, a mobilisé les membres du Codev à plusieurs reprises entre septembre et décembre 2022 réunis soit en assemblée plénière soit en groupe de travail.



Les échanges ont été nombreux et fructueux avec notamment une remontée d'expérience de membres déjà présents dans le Codev du mandat précédent (2018-2021).

La charte de fonctionnement a finalement été adoptée en assemblée plénière du 13 décembre 2022.

3. Une première saisine du Codev par Annemasse Agglo

Dans le cadre du processus d'évaluation de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et en vue de la révision de ce document, Annemasse Agglo a souhaité disposer d'un regard citoyen sur la mise en œuvre de ces actions, leur perception par les acteurs économiques et les habitants du territoire et sur les éléments qui auraient pu gêner ou freiner leur efficacité.

Il a pour cela saisi le Conseil de développement en décembre 2022 pour mener cette évaluation.



Préalablement à toute démarche, la chargée de mission du service environnement et développement durable d'Annemasse Agglo a présenté aux membres du Codev l'ensemble des documents constituant le PCAET. Cela représente près de 400 pages de documents.

Les membres ont du prendre connaissance de l'ensemble des données fournies et se familiariser avec la thématique, ce qui a représenté un travail d'approche colossal.

Le Codev s'est ensuite organisé autour de 3 groupes de travail ciblés sur 3 thématiques que l'on retrouve tout au long du PCAET au travers des différents axes et actions : déchets et pollution, urbanisme et transport.

Chacun des groupes de travail s'est réuni à plusieurs reprises entre janvier et juin 2023 et a permis en commun des réflexions et des conclusions a été réalisée courant de l'été 2023 avec la production d'un rapport global.

Cette réflexion avec ce regard citoyen sur le PCAET, sera présentée en conseil communautaire en même temps que le présent rapport d'activités. Elle viendra alimenter la réflexion sur la révision du PCAET lancée officiellement par Annemasse Agglo le 22 septembre 2023.

IV. BILAN ET PERSPECTIVES 2024

Il ressort de cette première année de fonctionnement une volonté de renforcer l'équipe et pérenniser le fonctionnement des instances.

Les travaux sur le bilan du PCAET 2016-2022 ouvrent la perspective d'une nouvelle saisine du Codev par Annemasse Agglo dans le cadre de la procédure de révision du PCAET.

Le Codev peut également s'autosaisir sur une thématique particulière sur laquelle il souhaite apporter un éclairage et/ou des préconisations particulières.

Regards citoyens sur
le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
d'Annemasse Agglo

Rapport du Conseil de Développement

Octobre 2023

Table des matières

1. RESUME EXECUTIF	3
2. INTRODUCTION	4
3. VISION GLOBALE SUR LE PCAET	4
3.1 DES RÉALISATIONS TRÈS VISIBLES ET APPRÉCIÉES	4
3.2 DES ACTIONS PERÇUES COMME INSUFFISANTES OU MANQUANTES	5
3.3 DES CHIFFRES À ACTUALISER	5
3.4 UN DOCUMENT DIFFICILE À LIRE	5
3.5 DES FAIBLESSES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	5
4. DECHETS & POLLUTION : ANALYSE DE PLUSIEURS ENGAGEMENTS ET PISTES DE REFLEXION	6
4.1 STRATÉGIE DE L'EAU	6
4.2 STRATÉGIE DES DÉCHETS	7
4.3 STRATÉGIE DE L'AIR	8
4.4 STRATÉGIE DES ACHATS	8
5. TRANSPORT : ANALYSE DE PLUSIEURS ENGAGEMENTS ET PISTES DE REFLEXION	9
5.1 EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS SUR LES QUESTIONS CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE	9
5.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE DANS L'AMÉNAGEMENT URBAIN	10
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE L'AIR	10
6. URBANISME : ANALYSE DE PLUSIEURS ENGAGEMENTS ET PISTES DE REFLEXION	11
6.1 LA COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	11
6.2 STRATÉGIE DE L'ÉNERGIE	11
6.3 STRATÉGIE URBANISME	12
7. ENQUETE AUPRES DE LA POPULATION	15
7.1 AVIS SUR LES ACTIONS MENÉES CES DERNIÈRES ANNÉES	15
7.2 AVIS SUR LES ACTIONS À MENER DANS LES PROCHAINES ANNÉES	15
7.3 DES PRIORITÉS À INTÉGRER DANS LE PROCHAIN PCAET	16
8. CONCLUSION	16
9. LISTE DES CONTRIBUTEURS	17

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- démarche d'insertion sociale par l'emploi (logements collectifs Halpades, Château-Rouge) et introduction de clauses sociales dans les marchés publics, facilitées par l'accompagnement d'InnoVales
- valorisation des offres des entreprises privilégiant le réemploi de matériaux extraits (travaux de réseaux)
- définition de la stratégie d'achats : les 12 communes ont-elles signé cette charte ?

D'autres informations sont à intégrer pour apprécier la situation

- indiquer le nombre d'appels d'offres comportant des clauses DD et de clauses sociales
- évaluer si ces critères ont pesé dans la décision finale du choix du prestataire
- inclure un état des lieux : origine, volume et critères écologiques des produits consommés (par exemple le papier ou les fournitures de bureau, mais également les produits d'entretien, les achats dans la restauration collective...)
- établir et respecter des règles en matière d'usage (renouvellement des équipements par ex.) et de sobriété (impression noir/blanc et recto/verso, réduction du nombre de mails...) dans les collectivités d'AA.

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- mettre en place le Nouveau Plan National pour des Achats Durables 2022-2025 (<https://www.ecologie.gouv.fr/achats-publics-durables>) et atteindre les objectifs fixés (100% des appels d'offres publics avec des clauses DD et 30% des clauses sociales)
- poursuivre la collaboration avec InnoVales afin de favoriser l'insertion par l'emploi
- mutualiser les achats entre les communes afin d'obtenir des tarifs compétitifs
- valoriser le circuit court pour les achats dans la restauration collective (cf. engagement N° 30)
- favoriser l'économie circulaire (équipements de seconde main, matériel reconditionné)
- dématérialiser certaines démarches (par ex. la possibilité de consulter en ligne des factures d'eau pour réduire l'achat de papier, d'enveloppes et de consommables).

5. Transport : analyse de plusieurs engagements et pistes de réflexion

Suite au regroupement par thématiques effectué par l'assemblée plénière du CoDev, le groupe Transport a étudié les engagements 7, 8, 18, 20, 21, 22, 23 et 24 et analysé les actions menées par AA dans le cadre du PCAET 2016-2020.

5.1 Exemplarité des collectivités sur les questions climat, air et énergie

Les engagements n° 7 et n° 8 abordent les questions des parcs autos des collectivités, la rationalisation de leur utilisation ainsi que le renouvellement de la flotte bus.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET :

- objectifs pertinents car il vise à réduire les émissions de GES sur l'ensemble de l'Agglomération.
- objectifs qui concernent les agents des services de l'Agglo et la flotte de l'Agglo

D'autres informations sont à intégrer pour apprécier la situation :

- préciser les acteurs concernés par la mesure. L'engagement ne mentionne pas d'objectifs concernant les entreprises, les communes et les usagers
l'impact sur les citoyens n'est pas précisé explicitement
- la mention de chiffres et de l'intérêt de se séparer d'un véhicule dit « ancien » pour en acquérir un autre (pollution liée à la fabrication et recyclage des anciens véhicules)
- préciser dans le bilan des données quantifiées sur le nombre d'agents formés à l'éco conduite, les statistiques d'usage des équipements, les économies d'énergies réalisées, le taux d'utilisation du parc auto.

Plusieurs actions sont à développer dans le prochain PCAET

- travailler les interconnexions des pistes cyclables, les chicanes sont difficilement franchissables en vélos cargo
- créer des pistes cyclables dans la commune de Cranves-Sales qui en est quasiment dépourvue
- sécuriser les voies sur lesquelles cohabitent cyclistes et voitures car c'est dangereux notamment à Annemasse
- développer les voies cyclables entre les communes (Bonne, Cranves-Sales, etc.) en travaillant sur des parcours le plus direct possible (piste cyclable de Bonne à Cranves-Sales fait un détour et n'évite pas du dénivelé).
- développement des points d'attache fixe pour parquer les vélos
- communication concernant les mobilités douces
- solutions pour que les camions contournent l'AA

6. Urbanisme : analyse de plusieurs engagements et pistes de réflexion

Suite au regroupement par thématiques effectué par l'assemblée plénière du CoDev, le groupe Urbanisme a étudié les engagements 12, 13, 14, 15, 16, 19 et 28 et analysé les actions menées par AA dans le cadre du PCAET 2016-2020.

6.1 La coopération avec les territoires voisins

L'engagement 12 du PCAET aborde la coopération avec les territoires voisins et les partenaires publics pour une maîtrise et un développement commun du territoire.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- coopération avec les territoires voisins et mutualisation des compétences
- diversification des acteurs de coopération au niveau transfrontalier, intercommunal ainsi qu'avec des partenaires publics comme par exemple Haute Savoie rénovation énergétique, Syane...)

Nous ne pouvons qu'encourager AA à poursuivre et à développer la coopération avec les agglomérations voisines, le Grand Genève et les coopératives citoyennes autant sur les questions de l'énergie, que la mobilité, la pollution et l'eau. Les coopérations avec les coopératives citoyennes pourraient être davantage développées, ce qui permettrait d'accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques.

6.2 Stratégie de l'énergie

Les questions liées à l'énergie sont abordées dans les engagements 11 et 13 sous l'angle de la planification d'une politique énergétique au travers de textes directeurs tels que le Schéma directeur et le SCOT ainsi que sa retranscription dans les différents PLU.

Plusieurs points positifs sont à mettre au crédit du PCAET

- élaboration du SCOT qui semble reprendre les engagements du schéma directeur de l'énergie
- transcription en cours du SCOT dans les PLU des différentes communes dans un délai relativement court de 3 ans (automne 2024)
- quelques solutions apportées pour limiter la consommation énergétique et réduire la dépendance aux énergies fossiles avec le développement des réseaux de chaleur
- la mise en place d'aide à la rénovation thermique des bâtiments
- la réalisation d'un réseau de chaleur

D'autres points sont à améliorer

- création d'une instance pour veiller à la bonne conformité des transcriptions des PLU ainsi que les délais
- possibilité d'actualiser les schémas directeurs plus fréquemment pour accélérer la transition énergétique et répondre au plus près aux enjeux climatiques de demain

